

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°PI-004-MFBPP-CAB-CGMP-SP2021

« Recrutement d'un cabinet international pour la réalisation d'un audit des dépenses pour la fourniture des biens et services exécutées par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de riposte à la COVID-19 et l'examen des conditions de réalisation de ces dépenses.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a engagé un montant important des ressources publiques dans le cadre de sa politique de riposte contre la pandémie à Covid 19 et souhaite, à titre d'expérience dans la couverture des pandémies et des grandes épidémies, de faire le point sur la réalisation de ces dépenses, en vue d'en mesurer la transparence d'exécution et l'efficacité, dans le souci de promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Ainsi, a-t-il décidé de procéder à un audit de ces dépenses, selon une procédure transparente et conforme aux meilleurs standards internationaux en la matière. En conséquence, le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner un cabinet d'audit de réputation internationale, afin de :

- i) auditer les comptes financiers de la riposte à la pandémie de COVID 19 et ;
- ii) procéder à l'examen des conditions de réalisation des marchés et des contrats dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

2. L'objectif général de cette mission est de permettre au cabinet choisi d'émettre un avis professionnel sur :

- i. **L'exécution des dépenses :** Les auditeurs doivent vérifier que les dépenses au titre de la COVID-19 retenues et définies conformément aux termes de référence des travaux ont effectivement été réalisées

selon la commande effectuée par le Gouvernement. Ils doivent également soumettre au ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (« ministère des Finances »), un rapport de constatations factuelles concernant la nature et la qualité des biens et services obtenus.

- ii. **La passation des marchés et des contrats** : Les auditeurs doivent vérifier la conformité des procédures de passation des marchés utilisées pour la fourniture de biens et services dans le cadre du projet COVID-19 (ci-après dénommé « Projet » ou « Projet COVID-19 ») avec la réglementation en la matière applicable en République du Congo.
  
- iii. **Les contraintes de réalisation de ces dépenses dans le contexte de la survenance de la pandémie de la Covid-19** : Les auditeurs doivent apprécier l'urgence de la mise en œuvre des mesures de riposte contre une pandémie mondiale exceptionnelle et dans un environnement de restriction des échanges internationaux. Cette appréciation doit permettre d'identifier les faiblesses ainsi que les difficultés éventuelles à l'application des procédures réglementaires de réalisation des dépenses publiques.

3. Le délai d'exécution des prestations du consultant (cabinet) est de **03 (trois)** mois à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage des prestations. Cette durée peut varier en fonction de la qualité des résultats pour tous les éléments du périmètre de l'audit.

4. La période couverte par l'audit concerne les dépenses réalisées de mars 2020 à mars 2021.

5. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des consultants pour établir une liste restreinte des candidats auxquels la demande de proposition sera adressée en vue de la consultation relative à la mission

6. Le Ministère des finances, du budget et du portefeuille public invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent **(i)** justifier d'une expérience internationale avérée en matière d'audit de projets et de systèmes de passation de marchés, y

compris pour ce qui concerne l'application des normes internationales de comptabilité et d'audit (domaines d'intervention et années d'expérience, qualifications dans le domaine et notamment les références concernant l'exécution des contrats analogues et d'envergures équivalentes, leurs capacités techniques de gestion, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, etc.). Il s'agira d'un cabinet d'audit de réputation internationale et ayant accès à un réseau mondial d'experts sectoriels et techniques ; (ii) disposer de mécanismes adaptés de détection des conflits d'intérêts et signalera tout conflit d'intérêts qui pourrait exister lors de son recrutement ou qui pourrait survenir pendant la durée de son contrat avec les représentants de la fonction publique.

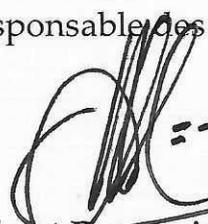
7. Tout candidat intéressé par le présent avis, peut retirer le dossier complet de candidature auprès de la **Cellule de gestion des marchés publics, 1<sup>er</sup> étage, du Ministère des finances, du budget et du portefeuille public, direction de la solde, porte n°1, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h à 16h, BP 2083, Brazzaville, République du Congo, E-mail : [cgmp@finances.gouv.cg](mailto:cgmp@finances.gouv.cg),**

8. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en quatre (4) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessus, au plus tard le **mercredi 12 janvier 2022 à 16 h 00 (heure locale) et porter la mention « Manifestation d'intérêt pour l'audit des dépenses pour la fourniture des biens et services exécutées par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de riposte à la COVID-19 et l'examen des conditions de réalisation de ces dépenses ».**

9. Une liste restreinte de consultants qualifiés sera établie, à l'issue de l'AMI. La procédure de sélection se fera, par la suite selon la méthode et les « Règles et Procédures pour l'utilisation des services des consultants » de la République du Congo prévues par le Code des marchés publics. 

Fait à Brazzaville, le 16 décembre 2021

La Personne Responsable des Marchés Publics

  
Rigobert Roger ANDELY

